

1202

pour la R. A Monsieur E. Pottier
Housenye Gene central

TIRAGE A PART NE POUVANT ÊTRE MIS DANS LE COMMERCE

J. Delamarre

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

continué sous la direction de

ÉM. CHATELAIN & B. HAUSSOULLIER

A. KREBS

DIRECTEUR DE LA *Revue des Revues*.

ANNÉE ET TOME XXVII, 2^e LIVRAISON
(Avril 1903)

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

PAR

J. DELAMARRE

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1903

Tous droits réservés.

Bibliothèque Maison de l'Orient



135675

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, Rue de Lille, à PARIS

TIRAGES A PART (FORMAT IN-QUARTO) DES

Publications de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut National de France

- AMÉLINEAU (É.). Notices des manuscrits copiés de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches, 1895..... 4 fr. 70
- BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches, 1892..... 2 fr.
- BARTHÉLEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois, 1895..... 0 fr. 80
- BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hathor-Miskar à Maktar, 1899..... 4 fr.
- Mémoire sur les inscriptions de fondation du Temple d'Esmoun à Sidon, 1902..... 3 fr. 20
- BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament, 1893. 1 fr. 70
- Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan, 1893..... 2 fr.
- Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate (mémoire posthume), 1902..... 3 fr. 50
- CARRA DE VAUX (baron). Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques par Philon de Byzance, édité d'après les versions arabes d'Oxford et de Constantinople, et traduit en français, avec figures, 1902..... 8 fr. 50
- CARTON (D.). Le théâtre romain de Dongga, avec dix-huit planches, 1902..... 10 fr.
- CHABOT (J. B.). Synodicon Orientale, ou Recueil des Synodes Nestoriens, publié, traduit et annoté d'après le ms. syriaque 332 de la Bibliothèque nationale et le ms. K. VI. 4 du Musée Borgia à Rome, 1902..... 30 fr.
- CHAVANNES (Éd.). Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin, 1902..... 6 fr.
- CUQ (Ed.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Metich, 1897..... 3 fr.
- DELABORDE (H.-F.). Les inventaires du Trésor des Chartes, dressés par Gérard de Montaigu, 1900..... 3 fr. 50
- DELISLE (L.). Notice sur un Psautier latin-français du XIII^e siècle (ms. latin 1670 des Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale) avec fac-similé, 1891..... 1 fr. 10
- Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune, 1891..... 1 fr. 40
- Notice sur la Chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe-Auguste, 1891..... 1 fr. 70
- Fragments inédits de l'histoire de Louis XI, par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Goettingue, avec trois planches, 1893. 2 fr. 60
- DELISLE (L.). Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches, 1896..... 6 fr. 50
- Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, avec fac-similé, 1896..... 2 fr.
- Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches, 1896..... 1 fr. 70
- Notice sur les Sept Psaumes allégorisés de Christine de Pisan, 1896..... 0 fr. 80
- Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches, 1898..... 1 fr. 70
- Notice sur une *Summa dictaminis*, jadis conservée à Beauvais, 1898..... 1 fr. 70
- Notice sur la rhétorique de Cicéron, traduite par maître Jean d'Antioche avec deux planches, 1899..... 3 fr. 50
- Notice sur un registre des Procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris, pendant les années 1503-1533, 1899..... 3 fr. 80
- DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes, 1892..... 4 fr. 40
- De la signification des mots *par* et *honor* sur les monnaies béarnaises et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn, 1893. 1 fr. 10
- Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge, 1896..... 4 fr. 40
- Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée *la Gaule*, 1897..... 0 fr. 80
- *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IX^e, X^e et XI^e siècles, avec une carte, 1899..... 3 fr. 50
- DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches, 1898. 2 fr.
- DIEULAFOY (M.). Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIII^e siècle, avec vingt-cinq figures, 1898..... 3 fr.
- La bataille de Muret, 1899..... 2 fr.
- FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis, 1895.... *Épuisé.*
- Les grands mystères d'Eleusis. — Personnel. — Cérémonies, 1900..... 6 fr. 50
- FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népalaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson, à la Bibliothèque de l'Institut de France, 1897..... 1 fr. 70
- FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel, 1891. 4 fr. 40
- GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne, 1900..... 3 fr. 50
- GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre *Περὶ καταστάσεως ἀπύκτου*. *Traité de castrementation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin, 1898..... 2 fr. 60

NOTES ÉPIGRAPHIQUES

AMORGOS ET LES PIRATES

Aegialé. — Je ne reviendrai pas sur le décret bien connu en l'honneur d'Hégésippus et Antipappos, relatif à une incursion de pirates¹. On se souvient des détails pittoresques avec lesquels l'aventure nous est contée. Les pirates, faisant irruption dans l'île, la nuit, s'emparent d'une trentaine de personnes, et s'enfuient avec leur butin sur le bateau d'un des habitants : « πειρατῶν εἰς [τ]ὴν χώραν ἐμβαλόντων νυκτὸς κα[ι] | ἀλ]ουσῶν παρθένων τε καὶ γυναικῶν | καὶ ἄλλων σωμάτων καὶ ἐλευθέρων καὶ δούλων τῶμ πάντων πλείονων ἢ τριάκοντα, | [τ]ὰ τε ἐπὶ τοῦ λιμένος πλοῖα ἐξέκοψαν | [κ]αὶ ἔλαβον τὸ πλοῖον τὸ Δωριέας, ἐν ᾧ | [ῶι]χοντ' ἔχοντες τὰ τε σώματα καὶ τὰ | [ᾗ]λλα ἃ ἔλαβον κτλ. (l. 4-13). Puis, au cours du voyage, deux des captifs, Hégésippus et Antipappos, négocient avec le chef des pirates et obtiennent la mise en liberté de la plupart de leurs compagnons, s'engageant à rester comme otages jusqu'au paiement de la rançon : « συνέπεισαν τὸν ἐπὶ τῶν πει[ρ]ατῶν ἐπιπλέοντα Σωκλεῖδαν ἀπολύσαι τὰ τ' ἐλεύθερα σώματα καὶ τινα [τ]ῶν ἐξελευθέρων καὶ τῶν δούλων, | [α]ὐτοὶ δὲ ὑπὲρ τούτων προήρηνται | [δ]μ]ηρέυσιν, ἐνδεικνύμενοι πᾶσαν [φι]λοτιμίαν, ὅπως μῆτε τῶμ πολιτῖδων | μῆτε τῶν πολιτῶν μηθεὶς ἀχθεῖ ἐπὶ | [τ]ὸ λάφυρον μηδὲ παραθεῖ μηδὲ ἐν ἀνάγκαις καὶ κακοπαθείαις γένηται, μηδὲ διαφωνήσει σῶμα μηθὲν πολιτικόν κτλ. (l. 16-26). L'inscription est maintenant très bien publiée² et il serait superflu de nous y arrêter.

Le décret suivant, provenant également d'Aegialé, n'est pas non plus inédit. Mais l'inscription est très mutilée, et le texte en restait assez incertain. M. Weil, le premier éditeur, n'en avait donné qu'une transcription fragmentaire, sans essai de restitution³. M. Radet, qui a revu la pierre en 1890, s'était borné à publier les

1. C.I.G., *Add.*, 2263 e (= DITTENBERGER, *Sylloge*², 255).

2. Dittenberger a pu mettre à profit la collation très complète de Wilhelm (*Gött. gel. Anz.*, 1898, p. 229). L. 4, au lieu du démotique [N]ασίτης, il faut restituer [A]λασίτης que nous a fait connaître depuis un nouveau décret d'Aegialé (*Bull. de Corr. hellén.*, XXIII (1899), p. 392, l. 1).

3. *Athen. Mittheil.*, I (1876), p. 339.

variantes que lui avait fournies sa collation¹. J'ai gagné à mon tour un certain nombre de lectures nouvelles. Elles fixent quelques points essentiels du décret et permettent d'en reprendre l'étude.

-
 v
 ὑποστάς
 [περὶ ὀλίγου] ποιησάμενος τὸν ἰδίων κινδύνων [λ]όγον
 α καὶ τοὺς ἐπιθεμένους
- 5 [τῶν πολε]μίῳ ἐνίκησε μαχόμενος, τοὺς δ[ε] ἡμέ-
 [τέρους ἔσ]ωσεν, τὴν δὲ πολιουρκίαν (sic) [ἔ]λυσεν· [δεδό]-
 [χθαι τῆ] βου]λῆ· καὶ τῶι δήμῳ, ἐπαινεσαι Τιμοκ. . . .
 [Ἄριστόλα ἀ]ρετῆς ἔνεκεν καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν [θαλ]-
 [λοῦ στεφάν]ῳ· τοὺς δὲ ἀγωνοθέτας καὶ τοὺς [πρυτά]-
- 10 [νεις καὶ] τοὺς χορηγοὺς τοὺς ἀεὶ καθισταμέν[ους]
 [ἐν τοῖς ἀ]γῶσιν τοῖς θεατρικοῖς προστάτ[ειν τῶι]
 [κῆρυκι ἀνα]γορεύειν, ὅτι στεφανοῖ ἡ βουλή καὶ ὁ δ[ῆ]μος
 [Τιμοκ. . . . Ἄ]ριστόλα θαλλο[ῦ] σ[τεφά]νῳ [ἀρετῆς]
 [ἔνεκεν, ἐπειδὴ ἀγα]θ[ός] ἀνὴρ ἐ[γένε]το ἐν [τοῖς κιν]-
- 15 [δύνοις οἷς]
 [περιέπεσεν ἡ π]όλις· ἵνα εἰδῶσιν ἅπαντες [ὅτι]
 [τοὺς ἐν τοῖς κιν]δύνοις ἀνδρας ἀγαθοὺς [γεγε]-
 [νημένους ἐτίμ]ησ[εν] ὁ δῆμος, καὶ ἐν οὐθε[νι καὶ]-
 [ρῶι ἐλλείπει] τοὺς ἀγωνιζομένους ἐπὶ [τῆ] καί]-
- 20 [νῆ] σωτηρίαι ἐπαι]νῶν καὶ τιμῶν, καὶ μεμνημέ[νους]
 [τὸν ἅπα]ντα χρόνον τῆς ἀρετῆς τῶν ἀγαθῶν ἀ[ν]-
 [δρῶν. ἀ]ναγράψαι δὲ τόδε τὸ ψήφισμα εἰστήλ[η]ν λι]-
 [θίνην] καὶ ἀναθεῖναι εἰς τὸ ἱερὸν τῶι Διὶ τῶι Πολ[ιτεῖ]
 [καὶ τῆ] Ἄ]θηνῶι τῆι Πολιάδι· τῆς δὲ ἀναγραφῆς [ἐπι]-
- 25 [μεληθ]ῆναι [Πρ]αξιφῶντα τὸν ταμίαν.

Le texte en caractères épigraphiques publié dans les *Mittheilungen* ne donne pas une idée très exacte des formes des lettres de l'inscription. La gravure en est peu soignée. Les lettres sont souvent assez irrégulières. Cependant le my a les barres extérieures bien obliques et le pi est de très bon style. Quant au sigma, les branches externes en sont tantôt divergentes, tantôt horizontales. L'inscription peut dater de la seconde moitié du III^e siècle av. J.-C.

Au point de vue grammatical, la nouvelle lecture πολιουρκία (l. 6) offre seule quelque intérêt². Il en faut rapprocher la forme Ἀμούρ-

1. *Bull. de Corr. hellén.*, XV (1891), p. 581.

2. THNAE... OY... A. Weil. — ΔΕΡΩΔΙΟΥΒΙΑΝ Radet.

γιοι d'un décret de Minoa du II^e siècle av. J.-C.¹. Dans les formes en apparence semblables, ου s'explique soit par allongement compensatoire après la chute d'une consonne (οὔρος, κούρη), soit, en poésie, par allongement métrique (οὔνομα, οὐλύμπιος)². Mais aucune de ces raisons ne saurait valoir pour πολιουργία et 'Αμουργιοι. Il s'agit sans doute dans ces mots de l'assourdissement d'un omikron non accentué, sous l'influence de sons gutturaux ('Αμούργιος d'après 'Αμουργός). Ce phénomène est assez fréquent en grec moderne³. Nous aurions là le plus ancien exemple de ce genre dans la κοινή. Pour le génitif ['Α]ριστόλ[α] l. 12, patronymique du personnage honoré, Τιμοκ..., il est à peine besoin d'en faire mention. M. Radet lisait déjà ΠΙΣΙΟΛΑ, mais sans proposer de restitution. Je n'en vois pas d'autre possible. Cette forme se rencontre d'ailleurs assez fréquemment dans les inscriptions attiques et déliennes⁴.

Du récit qui formait l'introduction du décret et tenait lieu de considérants, il ne nous reste que quelques lignes. Elles permettent cependant de se faire une idée assez exacte des événements qui s'y trouvaient relatés. Il s'agit encore d'une attaque de pirates, mais, cette fois, l'affaire est beaucoup plus sérieuse et ils tiennent la ville assiégée. Les lignes 1-6 se rapportent précisément à l'épisode principal du récit : la déroute des ennemis et la levée du siège, grâce à l'intervention de Timok..., fils d'Aristolas, en l'honneur de qui le décret est rendu⁵.

On ne peut guère songer à remplir les lacunes des lignes 2 et 4. Le participe ὑποστάς (l. 2) marque l'instant où notre héros se résout à une action décisive. Ce qui précédait se rapportait donc à la circonstance particulière qui l'amène à intervenir. L. 4-5, la restitution τοὺς δ[ὲ] ἡμε[τέρους] ἔσωσεν est loin de s'imposer. Cependant la terminaison ...ωσεν ne laisse pas le choix entre un grand nombre de verbes pouvant convenir ici. Le passage suivant d'une inscription de Karpathos nous offre, d'ailleurs, une suite d'idées analogue : α συν[έπραξε] τοὺς μὲν ἐ[ναν]τ[ί]ους ἀποστάντας τὰς ἐ[πι]βολὰς | ἀπράκτους ἀ[π]ε[λ]θεῖν, ἀμὲ δὲ κινδυνεύον[τας] | μετὰ τ[έ]κνων καὶ γυναικῶν

1. *Athen. Mittheil.*, XI (1886), p. 82, col. B, l. 9 (= CH. MICHEL, *Recueil*, 383). Cf. 'Αμουργός Ptol. 5, 2, 3.

2. Cf. SCHWEIZER, *Gramm. der Pergam. Inschr.*, p. 68.

3. Cf. G. MEYER, *Gr. Gr.*, p. 140; HATZIDAKIS, *Einleitung in die neugr. Gramm.*, p. 106.

4. Cf. MEISTERHANS-SCHWYZER, *Gramm. der Att. Inschr.*, p. 128. Pour Délos, voy. DITTENBERGER, *Sylloge*², 692 : 'Ανδρόλας (l. 8); 'Αριστείδης Χαρίλα (l. 9).

5. On peut rapprocher de ce texte, au point de vue de l'exposition des faits, un décret d'Imbros à peu près contemporain (Ch. MICHEL, *Recueil*, 157) l. 2 : ἐπει[δὴ] Ἀυσανίας εὐνοὺς ἐστίν τῷ | δῆμῳ καὶ γινομένης τινὸς ἐπιβ[ο]λῆς εἰς τὴν [χώρα]ν οὐκ ὀλι[γ]ώρησεν | οὐδὲ ὑπεστεύατο τὸν κίνδυν[ον] | τὸν καθ' ἀ[υ]τό[ν], ἀλλὰ παρεγένε[το] | καὶ ἀπηντ[ή]σατο κατὰ τοὺς [λησ]τ[ὰς].

τυχῆιν σωτηρ[ας | τὸ δὲ] περιπόλιον διετήρησε τῷ δάμωι¹. » On pourrait aussi restituer le verbe [ἄπ]ωσεν et supposer qu'il s'agit d'une autre partie des ennemis, opposée à celle dont il vient d'être question (τοὺς μὲν ἐπιθεμένους . . . τῶν πολεμίων). La particule μὲν suivie du génitif partitif rendrait assez vraisemblable cette hypothèse. Mais il est difficile d'imaginer le rôle joué par cette partie des ennemis, et une restitution de ce genre nous entraînerait au-delà des limites de l'épigraphie.

La clause relative à l'exposition de la stèle (l. 23) n'est pas ici sans intérêt. Il faut remarquer d'abord la construction très rare en pareil cas : ἀναθεῖναι εἰς τὸ ἱερόν τῷ Διὶ τῷ Πολίει καὶ τῇ Ἀθηνῶν τῇ Πολιᾷ. D'autre part, la désignation du sanctuaire est plus complète que dans le décret précédent et permet de rendre en toute certitude à Aegialé un décret en l'honneur de Σεραπίων Διονυσίου Σελευκέως, parfois attribué à Arkésiné². Il y est également prescrit d'exposer la stèle dans le sanctuaire d'Athéna et de Zeus Polieus, et, comme il n'est jamais fait mention de ces divinités dans les inscriptions d'Arkésiné et de Minoa, on ne peut guère douter de sa véritable provenance. Le fait qu'elle a été trouvée à Arkésiné n'a rien de surprenant. On sait avec quelle facilité les pierres voyagent dans l'Archipel, chargées comme lest à bord des caïques.

Arkésiné. — Du décret suivant, le début seul (l. 1-10) nous était connu. Il a été publié par le papas Prasinós dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, en 1891³. J'ai retrouvé depuis, au Musée de Syra, un nouveau fragment de la stèle contenant les lignes 11-26⁴. L'inscription est maintenant à peu près complète. Il

1. DITTENBERGER, *Sylloge*², 270, l. 2. Sur le sens du mot περιπόλιον, voy. *ibid.*, note 1. Un décret du δῆμος d'Halasarna de l'île de Kos (Heazoa, *Sitzungsber. der Berl. Akad.*, 1901, p. 473) se rapporte également à une attaque de ce genre [συνέπραξε τὸν τόπον (μὴ) προκατα(λ)αμπ(θ)ῆμεν τὸς τε ἐνθαλόντας [φυγεῖν μὴ](θὲν ἐ)πι[τε]λεσαμένους (ἀ)δίκημα κατὰς χώρας (l. 7). Un autre décret d'Halasarna, de grand intérêt (Heazoa, *Κρητικὸς πόλεμος. Beiträge zur alt. Gesch.*, II, p. 321), nous fait connaître en détail les mesures prises pour assurer la défense du pays contre de semblables attaques.

2. *Bull. de Corr. hellén.*, VIII (1884), p. 444, n. 40. L'éditeur, M. S. Reinach, avait déjà émis l'hypothèse que l'inscription, bien que trouvée à Arkésiné, prove ait probablement d'Aegialé. Ch. Michel (*Recueil*, 385) attribue ce décret à Aegialé, mais non sans quelque réserve. Dittenberger (*Sylloge*², 472) ne mentionne pas de nom de cité. Enfin Szanto, qui s'est occupé le dernier de ce décret (*Die griechischen Phylen*, p. 51), l'attribue à Arkésiné. La question de provenance a d'autant plus d'intérêt que cette inscription est la seule qui nous fasse connaître à Amorgos un nom de tribu, et que les trois cités de l'île avaient une origine différente.

3. P. 671, n. 3.

4. Ce fragment (marbre bleuâtre, l. 0,25, h. 0,49, ép. 0,08) provient des fouilles exécutées à Amorgos, en 1888, par M. Deschamps, au nom de l'École française d'Athènes. Il a été trouvé sur l'acropole d'Arkésiné. (Cf. *Bull. de Corr. hellén.*, XII (1888), p. 327 :

ne manque plus guère que les dispositions finales relatives à la gravure et l'exposition de la stèle.

- Ἐδοξεν τεῖ βουλευεῖ καὶ τῶι δήμῳι· Ἐπί-
 γονος Ἐπιγόνου εἶπεν· Νικίων Φιλοκρά-
 του ἐπεστάται· ἐπειδὴ ἀναγγέλλου-
 σιν οἱ παραγινόμενοι τῶν πολιτῶν
 5 εὖνουν εἶναι Τίμεσσαν τῶν ἡμετέ-
 ρων πολιτῶν τεῖ πόλει τεῖ ἡμε-
 [τ]έραι, καὶ ποιεῖν ἀγαθὸν ὅ τι ἂν δύ-
 [γνητ]αι τοὺς ἐντονχάνοντας αὐ-
 [τεῖ τῶν] πολιτῶν, καὶ κατὰ κοινὸν
 10 [εὐεργετεῖν] τὴν πόλιν ἐφ' ὅσον ἐσ-
 [τ]ιν δυ[νατὴ]· ἐπιγενομέ[νου] δὲ συνπτῶ-
 [μ]ατος περὶ τὴν π[όλιν] ἡμῶν τ[ὴν] πᾶ-
 [σα]ν σπουδὴν ἐποίησατο εἰς τ[ὸ] λυ-
 [τρ]ωθῆναι τοὺς πολίτας πάντας [τούς]
 15 [ἀγθ]έντας, ἐφ' ὅσον ἐστὶν δυνατὴ·
 πε[ρὶ] δὴ τούτων, δεδόχθαι τ[εῖ] βου-
 λεῖ καὶ τῶι δήμῳι, ἐπαινέσαι Τ[ί]-
 μεσσαν καὶ στεφανῶσαι θαλ-
 λο[ῦ] σ[τεφάνῳ] ἐπὶ τῇ αἰρέσει εἰ [ἔ]-
 20 χει πρὸς τὸν δῆμον τὸν ἡμέτερον·
 εἶναι δὲ αὐτεῖ καὶ προεδρίαν ἐν τ[εῖ]
 συνόδῳι τῶν Ἰτωνίων καὶ ἐν τ[αῖς]
 [ἄ]λλαις συνόδοις πάσαις τ[αῖς] πο-
 [λ]ιτικαῖς· ἀνακηρύσσειν δὲ αὐτῆς
 [τὸν] στέφανον ἐν τεῖ συν[όδῳ]ι τῶν
 [Ἰτωνίων] ἅμα τοῖς ἄλλο[ις] στεφάνοις.
-

L'inscription est soigneusement gravée. Chaque ligne est délimitée par deux traits incisés entre lesquels sont comprises les lettres. La barre transversale de l'alpha est brisée et les branches externes du sigma sont horizontales. Mais le my a les jambages extérieurs obliques. La seconde barre verticale du ny ne descend pas jusqu'au niveau de la ligne. Le pi est à branches inégales avec

« fragment d'un décret, rendu par le sénat et le peuple, en faveur d'un personnage qui aura la présidence ἐν τῇ συνόδῳ τῶν Ἰτωνίων. » 16 l.) L'autre fragment (l. 0,25, h. 0,12, ép. 0,08) est à Khora chez le papas Prasinós. Les estampages permettent de constater que les deux parties de la stèle se raccordent assez exactement. Un éclat du marbre est tombé à gauche de la partie supérieure, emportant le commencement des lignes 8-10. Les lettres, dans la partie inférieure, sont beaucoup moins bien conservées que dans l'autre, et d'une lecture assez difficile.

la barre supérieure légèrement en saillie. L'omikron, l'oméga et le théta sont sensiblement plus petits que les autres lettres. L'oméga est formé par un cercle posé sur une ligne horizontale. Enfin l'extrémité des lettres est marquée par un léger renflement. L'inscription, à en juger par ces formes de lettres, ne peut guère être postérieure à la première moitié du II^e siècle, ni antérieure au dernier tiers du troisième. Les formes grammaticales donnent d'ailleurs à peu près la même impression. L'écriture εἰ pour ἡἰ est contante au datif singulier de la première déclinaison ; la forme ἡ (sans iota adscrit) commence cependant à apparaître avec τῆ (l. 19). D'autre part l'iota est encore adscrit régulièrement au datif singulier de la deuxième déclinaison sauf dans στεφάνῳ (l. 19). En dehors de ces détails d'écriture, il n'y a à signaler dans ce texte que la forme du nom propre Τιμέσσα (l. 5 et 17). L'épsilon, au lieu de l'éta qu'on attendrait (Τιμησσα de τιμησσαι), ne peut guère s'expliquer ici phonétiquement ; il semble dû à l'influence de formes comme χαρίσσα¹.

Les événements auxquels fait allusion le décret trouvaient mentionnés l. 13-15, précisément à l'endroit des lacunes initiales et finales. Il ne manque, il est vrai, que fort peu de lettres de part et d'autre : mais elles appartiennent à deux verbes essentiels dont il ne reste plus que la terminaison. Le mal, cependant, semble aisément réparable. Comme il est question d'un malheur public : ἐπιγενομένου δὲ συνπτώ[[μ]ατος περὶ τὴν πόλιν ἡμῶν κτλ. (l. 11-12), et que Timessa réside à l'étranger (l. 4 et 8) et semble avoir secouru directement les citoyens frappés par ce malheur (l. 13), il ne peut guère s'agir que d'une razzia analogue à celle que nous a fait connaître le premier décret d'Aegialé. Or, la principale des deux restitutions qu'appelle cette hypothèse remplit exactement l'étendue des lacunes. A la fin de la ligne 14, il ne reste place, en effet, que pour l'article [τοῦς] nécessaire entre πάντας et le participe ...έντας, et, au commencement de la ligne 15, la lacune est de deux ou trois lettres au plus : la restitution [ἀχθ]έντας peut donc être considérée comme certaine. La restitution des lignes 13-14 devient dès lors évidente. Il y était naturellement fait mention de la rançon des prisonniers. J'ai rétabli le verbe λυτρῶ, qui est ici le mieux approprié². Elle

1. Cf. F. BECHTEL, *Die attischen Frauennamen*, p. 45.

2. Cf. le décret d'un dème de Naxos (DITTENBERGER, *Sylloge*², 244 : ἐπειδὴ ἀλόγων σωμάτων ἐκ τοῦ δήμου | [ύ]πὸ τῶν Αἰτωλῶν [δ]ι[α]κοσίων καὶ ὀγδοήκον[τ]α [κα]ταπ[λ]εύσαντες | [δ]ημοσί[αι] ... Φειδίχης Γνω[σί]ου ἐλυτρώσαν[το] παρὰ τῶν Αἰτωλῶν. — Cf. HERZOG, *art. cité*, *Beiträge*, II, p. 330 : τοὺς ἀλόγ[τας τῶν ἀμετέρων] πολιτῶν ἐν τῷ πολέμῳ ὃν ἐξήγεκον 'Ρόδ[ο]ι ποτὶ Κρηταίε[ς] ἐ[λυτρώσαν] ... τ[α]λάν[των].

n'est cependant pas aussi sûre que la précédente. Comme la coupe syllabique des mots est régulièrement observée dans l'inscription, il faut écrire τ[ὸ λυ]τρ[ωθῆναι]. Mais la place est un peu large pour trois lettres, à la fin de la ligne 13, et un peu juste pour deux, au commencement de la ligne suivante. On pourrait alors rétablir τ[ὸ ἀνα]στ[ωθῆναι] qui se trouve dans un décret analogue de Samothrace¹.

D'autres documents d'Arkésiné semblent permettre de préciser un peu plus la date de notre texte et les événements auxquels il se rapporte. Νικίων Φιλοκράτου, qui est ici épistate, figure également comme tel dans un décret en l'honneur d'Ἀγαθίνος Ἀγαθίνου², personnage dont nous connaissons très bien la généalogie. Un décret en l'honneur de son grand-père, Κλεόφαντος Κλεοφῶντος, à en juger par la forme de ses lettres, n'est probablement pas postérieur au milieu du III^e siècle av. J.-C.³ Une dédicace, faite par son père Ἀγαθίνος Κλεοφάντου, est encore de très bon style, et le my et le sigma y ont les branches externes très divergentes⁴. Mais, dans une autre dédicace faite par lui-même (Ἀγαθίνος Ἀγαθίνου τοῦ Κλεοφάντου), la plupart des sigmas sont à barres externes horizontales, et les lettres se terminent par de légers apices⁵. La transformation est tout à fait accomplie dans le décret en son honneur, cité plus haut, et la paléographie y est tout à fait identique à celle de notre inscription. Ces derniers textes peuvent donc dater soit de la fin du troisième siècle, soit du commencement du second, au plus tard. Ἀγαθίνος Ἀγαθίνου figure, d'autre part, comme prytane dans un fragment ou décret en l'honneur d'un habitant de Knosos⁶. M. Radet pense, en raison du mauvais renom des Crétois, que ce décret se rapporte à des faits connexes

1. Ch. MICHEL, *Recueil*, 353, l. 3 : ἐπιειδῆ οἱ πρέσβεις οἱ [ἀποστα]λέντες ἐπ[ὶ τὰ σώμα]τα τὰ ἀποχομισθέντα | ἐκ τῆς νήσου ἀναγγέλλουσι Κεν[δα]ίβιον φίλον ὄντ[α] τῆς πόλεως πᾶσαν | ἐπιμέλειαν ποιῆσθαι εἰς τὸ ἀνασωθῆναι τὰ σώματα. Cf. *I. G. Pelop.*, I, 497 : καὶ τὰν ἄπανσαν σπουδὰν ἔθετο ὡς διασωθεῖεν τοὶ ἀπαχθέντες.

2. *Bull. de Corr. hellén.*, XV (1891), p. 589, n. 11 (= DITTENBERGER, *Sylloge* 2, 643). M. Radet ne lit que ΝΙΚΙΩΝ Φιλοκράτου et transcrit Κίων : mais la pierre porte bien ΝΙΚΙΩΝ. Les éditeurs, d'autre part, ne se sont pas aperçus qu'il manquait à droite une dizaine de lettres, et le texte donné par Dittenberger est parfois bien étrange.

3. *Bull. de Corr. hellén.*, VIII (1884), p. 450, n. 17 (= DITTENBERGER, *Sylloge* 2, 642). Ces rapprochements ont déjà été faits par M. Radet, *Bull. de Corr. hellén.*, XV (1891), p. 591-592, mais sans indications paléographiques.

4. *Annali dell' Instit. di Corr. arch.*, 1864, p. 101. Le texte épigraphique donne une idée tout à fait inexacte des formes des lettres de l'inscription. La copie est d'ailleurs très incorrecte.

5. Ross, *Inscr. gr. ined.*, II, n. 135. Ici également les formes des lettres sont inexactement reproduites.

6. *Athen. Mittheil.*, XI (1886), p. 103, n. 13. Cf. *Bull. de Corr. hellén.*, XV (1891), p. 591, note 6.

à la piraterie, et il restitue, notamment l. 5 : τὰ σώ[ματα]. Je suppose que ce supplément lui a été suggéré par le mot παιδων qu'on lit à la ligne précédente¹. Mais il est tout à fait impossible et la partie de l'inscription qui nous est conservée se rapporte uniquement à la proclamation de la couronne décernée (lors de l'exécution des chœurs d'enfants) et à la gravure de la stèle. Ce fragment, d'ailleurs, a été très incomplètement publié par M. Dümmler, et M. Radet ne semble pas avoir revu la pierre. Je le reproduis ici d'après ma copie et mon estampage.

- και σ[τ]ε]-
- 1 [φαν]οῦν α[ὐ]τὸν καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν
[τοῦ]ς πρυτ[άνεις τοὺς ἀεὶ πρυτανεύοντας τὸν
[μῆ]να τὸν Ταυρεῶν[α τοῖς Διονυσίοις? ὅταν οἱ]
[γορ]οὶ τῶν παιδων σ[υντελῶνται τῷ θεῷ, ἀναγο]-
- 5 [ρεύ]οντας ὧ[ν ἐν]εκα σ[τεφανοῦται, καὶ]
[Ἴτω]νίων τεῖ π[ομπ]εῖ· [ἐπιμελεῖσθαι δὲ καὶ]
[τῆς] ἀναγορεύσεως τοὺς [πρυτ]άνεις τοὺς ἀεὶ
[πρυ]τανεύοντα[ς] καθ' ἕκαστον [ἐνιαυτόν. ἀνα]-
[γρά]ψαι δὲ τὸδε τὸ ψήφισμα τὸν μὲν [γραμμ]α]-
- 10 [τέα] τῆς βουλῆς εἰς τὰ δημό[σι]α γ[ρά]μ[ματα].
[ἀν]αγράψαι δὲ καὶ εἰ[ς] στήλην λ[ι]θίνην [καὶ στή]-
[σα] εἰς τὴν ἀγορὰν ἐπιμεληθῆναι [δὲ τῆς]
[ἀνα]γ[ρ]αφῆς Ἀγαθῖνον Ἀγαθίνου, Ν. . . .
. . . ν Κλευμένε[υ]ς τὰ (δ') ἐψηφισμέ[να ἀντιγράψα]-
- 15 [τω κ]αὶ διαποστειλᾶσθαι ὁ γραμμ[ατεὺς τῆς]
[βου]λῆς εἰς Κνωσον πρὸς τ[ᾶ]ς [ἀρχ]ὰς σφρα-
[γισ]άμενος τεῖ [δημοσίαι σφραγίδι].²

L'hypothèse de M. Radet reste donc à démontrer. Un autre texte d'Arkésiné, qu'il ne cite pas, semble la rendre assez plausible³. L'inscription, très mutilée, ne contient que le milieu d'une vingtaine de lignes. A en juger d'après la forme des lettres, elle

1. Le fragment de décret publié par M. Dümmler (*Athen. Mitth.*, XI, p. 107) que M. Radet rapproche du précédent en raison de la leçon Πῖθυμος (l. 3) n'est pas postérieur à la fin du IV^e siècle, à en juger la forme des lettres.

2. L. 1 : pour la formule τοὺς πρυτάνεις τοὺς ἀεὶ πρυτανεύοντας τὸν μῆνα κτλ. cf. *Bull. de Corr. hellén.*, XXIII (1899), p. 395, l. 37 (Aegiale); DITTENBERGER, *Sylloge*², 502, l. 15 (Astypalée). — L. 3 : le mois Ταυρεῶν nous était déjà connu à Arkésiné, *Revue de Philologie*, XXV (1901), p. 166, l. 10. — L. 5 : la formule ὧ[ν ἐν]εκα σ[τεφανοῦται], dont la restitution est certaine, doit être rétablie dans un autre décret d'Arkésiné. DITTENBERGER, *Sylloge*², 642, l. 35, au lieu de ἀναγορεύειν τὸν κήρυκα [ὅτι Κλεόφαντος] στεφανοῦται. (Cf. *C.I.G.*, II, add. 2374 e, l. 34 : δηλοῦντας [τὰ]ς αἰτίας δι' ἃς ἐστεφάνωκεν αὐτὸν [ὁ δῆ]μος.)

3. *Ἐφημερίς ἀρχαιολογική*, 1890, p. 64.

date de la même époque que les précédentes, et le nom d'Ἀγαθίνος, qui s'y trouve mentionné l. 11, désigne vraisemblablement le même personnage. On lit, d'autre part, l. 3 : [β]ουλῆς. — L. 4 : διώικηκεν. — L. 5 : ἐκ Κρήτης. — L. 8-19, la formule douze fois répétée : ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος τὸ δάνειον πᾶν καὶ τὸν τόκον ἀφῆκεν, telle, du moins, qu'on peut la restituer d'après les fragments de chaque ligne¹.

Comme il s'agit d'une liste d'emprunts dont remise est faite par les souscripteurs², et qu'il est question auparavant de la Crète, on est conduit à supposer que ces dons volontaires n'ont d'autre objet que la rançon d'Arkésiniens enlevés par les pirates. Il devient dès lors assez probable que le décret précédent, rendu en l'honneur d'un habitant de Knosos, n'était pas sans rapport avec des faits de ce genre. Un décret athénien (vers 216 av. J.-C.) en l'honneur d'Eumaridas de Kydonia nous montre combien les négociations en pareil cas étaient facilitées par les influences locales dont un État disposait³. Il en faut conclure de plus que la Crète était alors l'un des principaux marchés de la piraterie, puisque les prisonniers dont il fait mention ont été enlevés en Attique par un chef étolien⁴. Nous pouvons donc, pour en revenir à notre premier décret, supposer, non sans vraisemblance, que c'est en Crète également qu'ont été conduits les prisonniers délivrés plus tard par Timessa. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que les trois textes d'Arkésiné se rapportent au même événement. En tout cas, les synchronismes que nous avons indiqués les relient étroitement, et il ne peut s'agir que de faits assez rapprochés⁵.

1. Il faut noter seulement, l. 7, la variante τοὺς τόκους. — L. 11, on lit ΑΓΑΘΙ-ΝΟΝΔΩΡ. L'accusatif est assez surprenant ici. Peut-être faut-il restituer [Ἀγαθίνος] Ἀγαθίνο[υ] δωρ[εάν . . .], en admettant une légère modification de la formule. On pourrait restituer également Ἀγαθίνο[ς] Δωρ[οθέου?] Mais il est plus vraisemblable de supposer une confusion entre Y et N qu'entre Σ et Ν.

2. L'éditeur, M. Koumanoudis, pense, au contraire, qu'il s'agit ici de sommes prêtées par la ville à des particuliers. Mais la remise des intérêts et du principal (la restitution de la ligne est certaine : τὸ δάνειον πᾶν καὶ τοὺς τόκους ἀφῆκεν) rend cette hypothèse bien invraisemblable.

3. ΔΙΠΤΕΡΒΑΘΗΑ, *Sylloge*, 241, l. 11 : καὶ νῦν ἀποστειλαντος τοῦ δήμου πρεσβευτᾶς. . . . ἵνα εἴ που(—)λάφυρον ἀποδέδοται τοῖς καταπλέουσιν, ἀρθεῖ τοῦτο. . . . συνεπρέσθευσεν δὲ καὶ εἰς Κνωσὸν καὶ τοὺς συμμάχους, ἔδωκε δὲ καὶ ἐπιστολὰς τοῖς πρεσβευταῖς εἰς Πολύρρηνα πρὸς τοὺς φίλους, ὅπως συναπραγματεύωνται μετ' αὐτῶν περὶ τῶν συμφερόντων κτλ. Eumaridas avait, d'autre part, fait l'avance de 20 talents pour le rachat des prisonniers.

4. *Ibid.*, l. 5 : καθ' ὃν καιρὸν συνέθη Βοῦχριν καταδραμόντα τὴν χώραν καταγαγεῖν εἰς Κρήτην τῶν τε πολιτῶν πλείους κα[ὶ] τῶν ἄλλων τῶν ἐκ τῆς πόλεως.

5. Parmi les emprunts d'Arkésiné (*Inscr. jur. gr.*, I, XV A, B, C, p. 312 et suiv.), le premier seul (XV A) consenti par Praxiklès de Naxos, à en juger par les rares spécimens de lettres donnés par Koumanoudis, *Bull. de Corr. hellén.*, VIII (1884), p. 23 (la pierre a été égarée depuis son entrée au musée national d'Athènes), pourrait seul

Minoa. — Bien que les inscriptions de Minoa ne nous apportent pas de témoignages aussi précis, je crois, cependant, qu'on peut voir une allusion à quelque événement semblable dans un décret tout récemment publié¹. Je me borne à en rap-
peler ici les considérants :

..... Ἐπειδὴ Κριτόλαος Ἀλκιμέδοντος Αἰ-
γιαλεύς ἔν τε τοῖς πρότερον χρόνοις αὐ-
τὸν ἐκτενῆ καὶ εὐχρηστον παρεχόμενος δι-
ατετέλεκε τῇ πόλει, χρεῖας τε γενομένης
ἀναγκαίας τῷ δήμῳ διαφόρου διὰ τοῦς
περιστάνας καιροῦς, οὐκ ἀντίπεν ἄλ-
λ' ἐδάνεισεν προθύμως ἐπὶ τῷ συμφέρον-
τι τῷ δήμῳ, ἔν τε τοῖς ἄλλοις πᾶσιν εὐ-
χρηστον αὐτὸν παρεχόμενος διατελεῖ
καὶ κατὰ κοινὸν καὶ καθ' ἰδίαν τοῖς ἐντυγ-
χάγουσιν αὐτῷ τῶν ἡμετέρων πολιτῶν κ.τ.λ.

Les formes des lettres sont tout à fait identiques à celles du décret d'Arkésiné en l'honneur de Timessa². L'inscription date donc à peu près de la même époque. D'autre part, nous voyons qu'un emprunt a été contracté sous l'empire d'une nécessité particulièrement pressante et dans des circonstances très graves (χρεῖας ἀναγκαίας — διαφόρου διὰ τοῦς περιστάνας καιροῦς). Il ne peut guère s'agir ici que d'un péril extérieur, et l'hypothèse la plus vraisemblable, à pareille époque, est celle d'une attaque de pirates comme dans les cas précédents³. L'emprunt a probablement servi à payer soit la contribution imposée par l'ennemi, maître de la ville (une telle contribution aurait été imposée à Aegialé si la place avait été prise), soit la rançon de prisonniers faits dans une razzia.

Peut-être faut-il rapprocher de ce texte une autre inscription de Minoa contenant une liste de proxènes au nombre desquels

être contemporain de nos inscriptions. Les autres (*ibid.* B et C) que M. Homolle place à la même époque, ainsi que les décrets qu'il rapproche de C (*Bull. de Corr. hellén.*, XVI (1892), p. 268), sont environ d'un siècle antérieurs.

1. *Bull. de Corr. hellén.*, XXIII (1899), p. 390.

2. La ressemblance s'étend à toutes les lettres, et celle de l'oméga (de petit module) est particulièrement caractéristique. C'est la copie du décret exposée à Aegialé qui nous a été conservée. Une dédicace de Κριτόλαος Ἀλκιμέδοντος (*C. I. G.* add. 2264 c) n'est pas postérieure à la première moitié du II^e siècle. Il s'agit certainement du même personnage.

3. Voy. l'inscription de Karpathos citée plus haut p. 113 (DITTENBERGER, *Sylloge* 2, 270) l. 4 : ἐν ἀναγκαίοις καιροῖς. — R. HERRON, *Beiträge zur alt. Gesch.* II, p. 321, l. 5, etc., etc.

figure un habitant de Knosos : 'Εργοτέλης Φιλοκράτου¹. La paléographie nous ramène vers la même époque. Cette liste est gravée au-dessus d'un décret en l'honneur d'un envoyé d'Antigone Doson. Les formes des lettres sont à peu près de même style². Cependant les barres extérieures du sigma et du my, encore un peu divergentes dans le décret, sont ici tout à fait parallèles. La liste est par conséquent plus récente, mais elle ne peut guère être postérieure à la fin du III^e siècle. Il est alors permis de supposer que cette proxénie n'est pas non plus sans rapport avec la délivrance de prisonniers conduits en Crète.

Aucun de ces textes ne contient de renseignement historique permettant d'en déterminer la date. Au point de vue paléographique, les inscriptions d'Arkésiné et de Minoa forment un groupe assez homogène. Il ne semble pas qu'elles soient postérieures au commencement du II^e siècle av. J.-C. On pourrait dès lors, sans trop de témérité, les rapporter à la guerre crétoise (204-197). Quant aux décrets d'Aegialé, ils sont sensiblement antérieurs. Bien que le second présente beaucoup d'analogie avec les décrets d'Hala-sarna cités plus haut³, il ne saurait, si l'on admet l'hypothèse précédente, en être rapproché. Les incursions de pirates ne sont pas rares pendant la seconde moitié du III^e siècle : Crétois⁴, Étoliens⁵, Illyriens rançonnent les Cyclades à l'envi, et il n'y a aucune raison pour reconnaître dans nos textes les uns plutôt que les autres.

J. DELAMARRE.

Paris, janvier 1903.

1. *Athen. Mittheil.*, I (1876), p. 337, a l. 3. M. WEIL lit ΙΕΡΕΩΤΕΛΗΝ et transcrit 'Ιερρωτέλην. Ce nom est donc à rayer des *Griech. Eigennamen* de Fick-Bechtel, p. 150.

2. Une photographie partielle de l'inscription reproduite dans cette revue (1902, p. 305) contient précisément les dernières lignes de la liste avec le nom d'Εργοτέλης.

3. P. 114, note 1.

4. Sur la piraterie des Crétois à cette époque, voy. surtout la très intéressante inscription de Théra, *J. G. Ins.*, III, 328, du règne de Philadelphé ou d'Evergète. Cf. *ibid.*, 254.

5. Le décret de Naxos déjà cité (p. 116, note 2), relatif à une incursion d'Étoliens, peut dater de la seconde moitié du III^e siècle av. J.-C. Les textes concernant les expéditions de Boukris appartiennent à la même époque (cf. HOMOLLE, *Bull. de Corr. hellén.*, XV (1891), p. 352).

Tirages à part des Publications de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

(Suite.)

- HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules, 1890-1895... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.
- Le poème adressé par Abelard à son fils Astralabe, 1893... 2 fr.
- HELBIG (W.). Sur la question Mycénienne, 1896... 3 fr. 50
- Les vases du Dipylon et les Naucrarias, avec 25 figures, 1898... 1 fr. 70
- Les ἀνακτορῶν athéniens, avec 2 planches et 40 fig., 1902... 5 fr.
- JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes, avec vingt-cinq planches, 1901... 18 fr. 80
- LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaire de lettres du XII^e, du XIII^e et du XIV^e siècle, six fascicules avec deux planches, 1890-1897... 8 fr. 10
- LASTEYRIE (R. DE). L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du V^e au XI^e siècle, 1891... 2 fr. 60
- LE BLANT (Edm.). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défler la torture, 1892... 0 fr. 80
- Note sur quelques anciens talismans de bataille, 1893... 0 fr. 80
- Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie, 1895... 1 fr. 10
- 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux pl., 1896... 8 fr. 75
- Les commentaires des Livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles, 1899... 1 fr.
- Artemidore, 1899... 1 fr.
- LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly, 1892... 4 fr. 70
- MAS LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la République de Venise, 1893... 2 fr. 90
- MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures, 1891... 3 fr. 50
- Éléments du syllabaire hetéen, 1892... 4 fr. 40
- MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham, 1891... 4 fr. 70
- Notice sur un recueil d'Exempla renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham, 1891... 2 fr.
- Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge en vers français, avec planche, 1893... 1 fr. 70
- Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, renfermé dans le ms. Bibl. nat. fr. 818, 1893... 1 fr. 70
- Notice de deux manuscrits de la vie de saint Remi, en vers français, ayant appartenu à Charles V, avec une planche, 1895... 1 fr. 40
- Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale, contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre, 1895... 2 fr.
- Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible; légendes des saints, 1896... 3 fr. 20
- MEYER (P.). Notice sur les *Corrogationes Promethi* d'Alexandre Neckam, 1897... 2 fr.
- Notice sur un *Légendier* français du XIII^e siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique, 1898... 3 fr.
- Le Livre-Journal de maître Ugo Terah, notaire et drapier à Forcalquier, 1330-1332, avec une planche, 1898... 2 fr. 50
- Notice sur trois *Légendiers* français attribués à Jean Belet, 1899... 3 fr. 50
- Notice d'un *Légendier* français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg, 1900... 2 fr. 50
- Notice d'une manuscrit de Trinity College (Cambridge) contenant les vies en vers français de saint Jean l'aumônier et de saint Clément, pape, 1903... 2 fr.
- MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphrodite et de Vitruvius Rufus, avec deux planches, 1896... 2 fr. 60
- MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVI^e siècle, 1895... 3 fr. 50
- La tiare pontificale du VIII^e au XVI^e siècle, avec figures, 1897... 3 fr. 80
- Le Musée de portraits de Paul Jove, contribution pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 35 portraits, 1900... 3 fr. 80
- NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits, 1890... 3 fr. 80
- Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche, 1897... 4 fr. 70
- OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Alexandre, 1480-1530, publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches, 1895... 5 fr. 30
- Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'évangile de saint Mathieu en onciales d'or sur parchemin pourpre et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale, 1900... 4 fr.
- Notice du ms. nouv. acq. franç. 10.050 de la Bibliothèque nationale, contenant un nouveau texte français de la fleur des histoires de la terre d'Orient de Hayton, 1903... 2 fr. 60
- PELLISSIER (L.-G.). Sur les dates des trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509, 1901... 2 fr.
- RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches, 1892... 6 fr.
- Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches, 1895... 2 fr. 30
- Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches, 1895... 4 fr.
- ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules, 1893-1895... 4 fr. et 4 fr. 40
- SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angéologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale, 1897... 12 fr.
- Le manuscrit n° 1380 du Fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angéologie, 1899... 2 fr. 30

Tirages à part des Publications de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

(Suite.)

- | | |
|--|---|
| SCHWAB (M.). Le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale (une Haggadah Pascale) et l'Iconographie juive au temps de la Renaissance, 1903..... 1 fr. 50
Edition avec 6 planches de facsimilés... 7 fr. 50 | TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan, 1893..... 1 fr. 70
— L'inscription d'Henchir-Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec 4 planches, 1897.. 3 fr. 80 |
| SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches, 1895..... 7 fr. 50 | VIOLLET (P.). Mémoire sur la <i>Tanistry</i> , 1891. 2 fr.
— La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet, 1892..... 1 fr. 40
— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne, 1893. 2 fr. 60
— Les États de Paris en février 1358, 1891. 1 fr. 70
— Les Communes françaises au moyen âge, 1901..... 6 fr. 50 |
| TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIII ^e siècle), texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures, 1897..... 3 fr. 50 | WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle, 1890..... 1 fr. 10 |
| TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XI ^e siècle, 1900..... 2 fr. 60 | |

VIENNENT DE PARAÎTRE

RECUEIL DES HISTORIENS DE LA FRANCE

publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

POUILLÉS, TOME II

POUILLÉS DE LA PROVINCE DE ROUEN

publiés par M. Auguste LONGNON, Membre de l'Institut.

Volume in-quarto. — Prix..... 25 fr.

 Le TOME I de cette série des **POUILLÉS** sera publié plus tard.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS

DE LA

Bibliothèque nationale et autres Bibliothèques

publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Tome XXXVII, in-quarto. — Prix..... 30 fr.

Sous presse, pour paraître prochainement :

LA LATINITÉ D'ENNODIUS

Contribution à l'étude du Latin littéraire à la fin de l'Empire romain d'Occident

par Augustin DUBOIS, avocat à la Cour d'Appel.

Volume in-octavo.